

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 NOVEMBRE 2014 - PARIS

Étaient présents :

ASSAMOIS	Clémence
BARBIER	Marcelle
BAYARD	Nathalie
BOCCARA	Emilienne
CHARBONNIER	Monique
GAZENGEL	Marie-Antoinette
GONDO	Jean-Jacques
GUENARD AÏT ALI	Ghenima
LE BRIS	Françoise
LOPEZ	Maria
MORVAN	Christophe
PERRAULT	Chantal
TERRAIL	Xavier
WALLERAND	Georges

Était invité :

HANAR	Pierre	Président du comité UAICF Nord
-------	--------	--------------------------------

Étaient excusés :

DUMONTIER	Chantal
JENNEQUIN	Dominique
MAHJOUB	Saliha
OLCZAK	Bernard
PETITDEMENGE	Catherine
SABATIER	Françoise

La séance est ouverte à 17 h 30. Jean-Jacques Gondo, président de l'AACFF, souhaite la bienvenue aux participants et remercie tout particulièrement M. Hanar pour sa présence.

Il regrette l'absence de réponse du CER SNCF de Paris-Nord alors qu'une invitation et un dossier avaient été déposés le 20 octobre au CER SNCF à l'attention de MM. Hennebert, secrétaire du CER, et Legrand, président de la commission des activités sociales.

Il souhaite préciser que la tenue tardive de cette assemblée générale est due au fait que l'AACFF aurait dû déménager entre le 20 et le 22 mars et que cette réunion avait été initialement programmée en mai. Pendant près d'un an, l'AACFF est resté en sommeil et a cessé ses activités dans l'attente de ce déménagement. Le changement de siège social devant être acté en assemblée générale et pour éviter la tenue de plusieurs réunions, il a été décidé de repousser exceptionnellement la date de l'AG après le déménagement, soit en novembre. M. Hanar, président du comité Nord, en a été averti par courrier.

Il aborde ensuite l'ordre du jour de cette assemblée générale.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de 2013

Aucune remarque n'est parvenue concernant le PV d'AG de 2013. N. Bayard apporte en séance une modification sur la liste des présents : M. De Beukelaer n'était pas président du comité Nord mais vice-président chargé de la communication.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Rapport moral 2013

Le rapport moral a été transmis avec la convocation et mis en ligne sur le site internet de l'association. N. Bayard n'apporte aucun commentaire complémentaire. Elle tient cependant à souligner que notre vœu de 2013 s'est réalisé : nous avons augmenté la proportion de cheminots dans nos rangs (+ 9 %) tout en augmentant nos effectifs. Elle espère que l'absence d'activités en 2014 dû au report du déménagement n'impactera pas de façon négative les efforts liés au recrutement de 2013.

Le rapport moral soumis aux votes est adopté à l'unanimité.

3. Finances

a) rapport financier 2013

Le rapport financier et l'ensemble des comptes ont été transmis également avec la convocation à l'ensemble des adhérents et mis en ligne sur le site. Il est également disponible à l'atelier de peinture.

Les comptes ont été examinés au siège de l'association et le rapport de la vérificatrice aux comptes est joint à ce procès-verbal (annexe 1).

Le rapport financier et le rapport de la vérificatrice aux comptes sont adoptés à l'unanimité.

b) budgets 2014 et 2015

- *budget 2014*

Adopter un budget 2014 le 25 novembre pour l'exercice financier en cours peut paraître inopportun, cependant, en application des statuts de l'association, c'est une obligation. Nous avons donc élaboré un budget pour cet exercice tenant compte notamment des frais liés à l'achat de mobilier et aux diverses réparations nécessaires à notre réaménagement dans les présents locaux.

Le budget n'apporte aucun commentaire particulier ; il est adopté à l'unanimité.

- *budget 2015*

Celui présenté cette année à l'assemblée générale ne présente aucune modification particulière par rapport aux précédents sauf cette proposition du bureau d'instituer la contribution financière des adhérents bénéficiant des animations suivantes : huile, aquarelle, dessin, aérographe... Il justifie cette démarche par le fait que certains d'entre eux, bien qu'inscrits à ces cours, n'y assistent pas sans prévenir les bénévoles chargés de les assurer. Le bureau espère ainsi les responsabiliser. Cette somme ne serait pas remboursable et servirait notamment à acheter quelques fournitures de base. Mais attention, l'élève devra continuer à acheter son propre matériel comme indiqué sur le site internet de l'association.

Donc, après débat, trois propositions de cotisations sont soumises au vote :

- | | |
|---|--------|
| 1. 20 € pour les élèves toutes catégories confondues : | 8 voix |
| 2. 15 € pour les élèves cheminots et 20 € pour les extérieurs : | 0 voix |
| 3. 20 € pour les élèves cheminots et 30 € pour les extérieurs : | 5 voix |

Une abstention de C. Morvan estimant qu'il faut faire attention à la qualification de « cours ».

La proposition n° 1 est adoptée à la majorité et les fiches d'inscriptions seront modifiées en conséquence, ainsi que le budget 2015 :

- 7060 « encaissement des cours » + 500 € (soit 20 € x 25 élèves – effectifs 2013)
 - 6580 « manifestations » + 200 €
 - 6150 « entretiens du matériel » + 50 €
 - 6061 « achat matériel » + 210 €
 - 6180 « abonnements » + 40 €

Le budget 2015 ainsi modifié est adopté à l'unanimité. Il est joint en annexe 2.

c) désignation de deux vérificateurs aux comptes pour 2014 :

- AACFF : Ghenima Guenard Aït-Ali, réélue à l'unanimité
- pour le CER SNCF de Paris-Nord : un courrier sera adressé au secrétaire pour qu'il nous fasse connaître le nom de son vérificateur aux comptes.

4. Activités de l'association

a) les cours

Un planning de cours a été proposé avec le dossier d'AG. Quelques modifications sont apportées en séance :

- lundi : cours d'arts thérapeutiques le soir

Ce cours serait donné par un professeur d'arts plastiques et de psychologie. Assez novateur, le concept repose sur l'alliance du dessin et de la psychologie dans un but de développement personnel : se libérer, libérer ses tensions, se sentir mieux, évoluer... Le cours a été fixé par le professeur à 15 € pour les cheminots et 20 € pour les extérieurs. Une fois mis en place, l'AACFF se rapprochera du service médical SNCF pour établir un partenariat et diffuser l'information sur ce cours.

- mardi : dessins avec Jean-Jacques
- mercredi : aérographe avec Jean-Jacques et cours enfants l'après-midi avec Georges

A partir de janvier 2015, le bureau de l'AACFF proposerait aux enfants de cheminots uniquement des cours de peinture à la gouache le mercredi de 13 h 30 à 16 h 00. Public visé : 8 à 15 ans avec une limite de 10 enfants maximum. Une liste d'attente sera créée en cas de demande importante. Le règlement intérieur sera adapté en conséquence. Les CER SNCF de Paris-Nord et Paris-Est seront contactés pour relayer l'information.

- jeudi : peinture à l'huile avec Françoise. Une fois par mois, Françoise fera un cours et les trois jeudis restants seront consacrés à l'application des acquis.
- vendredi : atelier libre

Pour l'accès à la salle, les clés sont remises aux membres du bureau et aux animateurs. Pour ceux ou celles qui souhaitent accéder à l'atelier en dehors des heures d'animations, une clé est remise au bureau d'accueil du comité UAICF Nord situé au rez-de-chaussée. Saliha Mahjoub remettra la clé en échange de la carte d'adhérent ; elle est présente le mardi, jeudi et vendredi. Le gardien possède également une clé de l'atelier.

Par ailleurs, le bureau de l'AACFF insistera auprès des élèves pour qu'ils préviennent leurs animateurs de leurs éventuelles absences aux cours.

b) activités 2015

2015 sera consacré surtout à la relance des activités, pénalisées par l'attente du déménagement. Nous espérons ainsi récupérer l'ensemble des adhérents de 2013. L'AACFF participera aux activités proposées par l'UAICF et notamment le stage national de peinture, qu'elle est en charge d'organiser.

c) communication

JJ. Gondo a fait une refonte complète du site de l'AACFF et demande aux adhérents de lui transmettre des photos de leurs œuvres. P. Hanar souligne que JJ. Gondo a également refait complètement le site du comité UAICF Nord et le remercie pour son important travail. A côté du site, plutôt statique, existe un blog chargé de diffuser l'information événementielle.

L'AACFF reste très attachée à fournir des articles aux Echos du Nord et Arts cheminots.

N. Bayard propose de faire deux fois par an un bulletin d'une page d'information qui serait transmis par mail en pdf à tous les adhérents et aux CER parisiens. A charge pour les adhérents cheminots actifs de transférer ce bulletin par courriel à tous leurs collègues. Le premier à l'occasion des vœux et le second en septembre pour la rentrée. G. Wallerand accepte de se charger de sa réalisation. Ce bulletin serait mis en ligne sur le site et le blog de l'AACFF. Le CER SNCF de Paris-Nord sera contacté pour diffuser ce bulletin à tous leurs cheminots.

P. Hanar estime l'idée excellente et rappelle ainsi que c'est G. Wallerand qui fut à l'initiative de la relance d'Arts cheminots en 2006, organe officiel de UAICF qui avait cessé de paraître depuis 1968.

Enfin, JJ. Gondo indique qu'en collaboration avec Studiorail'Danse, association de danse située sur Paris-Est, un flyer sera édité avec l'AACFF au recto et Studiorail'Danse au verso. Le coût d'édition sera réparti sur les deux associations. Il fait appel aux volontaires pour les distribuer dans les restaurants d'entreprise de Paris-Nord et Paris-Est, les gares...

5. Election du bureau :

Nom	Responsabilité	Candidature
Jean-Jacques Gondo	Président	se représente
Marie-Antoinette Gazengel	Vice-présidente	Se représente
Georges Wallerand	Vice-président	se présente
Françoise Le Bris	Trésorière	se représente
Nathalie Bayard	Secrétaire	se représente

L'ensemble du bureau est élu ou réélu à l'unanimité. Le CER SNCF de Paris-Nord sera contacté pour la désignation d'un membre de droit.

6. Changement de siège social : 44 rue Louis-Blanc – 75010 Paris

Le siège social, initialement situé au 39bis boulevard de la Chapelle, Paris 10^e, est désormais situé au 44 rue Louis Blanc – 75010 Paris.

Ce déménagement fait suite à la déclaration de G. Heinen, ancien président des activités sociales du CER SNCF de Paris-Nord, formulée le 28 mars 2013 en assemblée générale de l'AACFF, à savoir :

« M. Heinen, président des activités sociales du CER SNCF de Paris-Nord, s'exprime à son tour, et notamment sur le patrimoine du CE SNCF de Paris-Nord. Le CER a la charge des locaux associatifs, le CER étant « locataire », la SNCF propriétaire, les associations en ayant l'usufruit. Actuellement, la SNCF a besoin des locaux du 39ter bd de la Chapelle et du 116 rue de Maubeuge. Les associations sont donc obligées de déménager pour raisons de service. La négociation se fait au niveau du CER. Le CER SNCF de Paris-Nord a ainsi réussi à récupérer quelques m² sociaux. Des associations, telles que Microfer, l'ATC, l'USCF, l'École de musique SNCF... vont déménager au 44 rue Louis Blanc. Le challenge pour le CER est d'obtenir des locaux qui conviennent à tous. Pour ce qui concerne l'AACFF, l'association n'est pas appelée à partir pour l'instant. Mais dans un souci pratique, il serait préférable que l'UAICF Nord soit regroupée au même endroit. Donc, au 44 rue Louis Blanc, le CER SNCF a réservé des m² sociaux supplémentaires, la SNCF donnant trois étages. Il peut donc proposer à l'AACFF, bien qu'actuellement non concernée directement, deux salles contiguës de 44 m² et 37 m² plus un petit local de 6 m², situés au 3^e étage. Ces deux grandes salles possèdent des fenêtres assurant ainsi une bonne luminosité. Un gardien réside en permanence au 44. Le seul problème est l'absence d'ascenseur. »

Or, lors d'une visite effectuée en octobre dernier en présence de M. Legrand, nouveau président des activités sociales, de M. Heinen, et de M. Gondo, président de l'AACFF, il s'est avéré que le local de 6 m² qui nous avait été attribué, nous a été repris pour raisons de sécurité. M. Heinen a alors proposé que l'AACFF récupère, en échange, un local de 13 m², initialement attribué aux RTC, association qui ne donne plus signe de vie. N'ayant reçu depuis aucune information à ce sujet, un courrier sera adressé au CER SNCF de Paris-Nord pour que soit officialisée l'attribution de ce local. Celui-ci nous est indispensable pour entreposer notre matériel d'une part et, d'autre part, pour y installer le bureau administratif de l'association (comptabilité, archives...).

L'article 3 des statuts doit être modifié en ce sens :

« Le siège social est fixé au 44 rue Louis Blanc, 75010 Paris. Il peut être modifié sur décision de l'assemblée générale. »

La modification des statuts et le changement de siège social sont approuvés à l'unanimité.

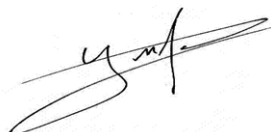
7. Questions diverses

Aucune question diverse n'est parvenue à l'association.

M. Hanar, président du comité UAICF Nord, remercie l'AACFF pour son invitation et se déclare ravi d'avoir été présent ce soir. Il est particulièrement satisfait de la bonne tenue de cette association et des résultats au niveau des effectifs. Il apprécie également le dynamisme dont elle fait preuve. Les locaux sont très lumineux, appréciable pour une association d'arts graphiques.

La séance est levée à 19 h 11.

Le Président



Jean-Jacques Gondo

La Secrétaire



Nathalie Bayard



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 NOVEMBRE 2014

Rapport de la vérificatrice aux comptes

Mesdames, Messieurs

En exécution du mandat que vous avez bien voulu me confier lors de l'assemblée générale du 28 mars 2013 à Paris, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport de vérificateur aux comptes pour l'exercice 2013.

Le contrôle s'est effectué le mercredi 5 février 2014 à l'atelier en présence de Mme Françoise Le Bris, trésorière de l'association.

Afin de m'assurer de la conformité des dépenses, les fiches comptables et les factures m'ont été remises. Au cours de cette vérification, je n'ai rien noté d'anormal et toutes les explications utiles à la validation des comptes m'ont été fournies.

Les informations qui vous sont communiquées dans le rapport financier sont issues des documents comptables qui m'ont été présentés. Elles n'appellent pas de commentaires particuliers de ma part.

En conséquence, je demande à l'assemblée générale de donner quitus à la trésorière et au conseil d'administration pour leur gestion.

Fait à Paris, le 5 février 2014

La Vérificatrice aux comptes de l'AACFF

Ghenima Guénard Aït-Ali

Association Artistique des Chemins de Fer Français

annexe 2

AACFF - BUDGET DE L'EXERCICE 2015

		<i>prix unitaire</i>	<i>total</i>	
P R O D U I T S	7560 - COTISATIONS			720,00 €
	7560-1 Cheminots ou familles de cheminots	20 €	600,00 €	
	7560-2 Extérieurs	30 €	120,00 €	
	7560-3 sympathisants	- €	
	SUBVENTIONS EN PROVENANCE :			420,00 €
	a) de l'UAICF {	7400 - Fonctionnement	270,00 €	
		7401 - Matériel	150,00 €	
		7402 - spéciale Microfer	- €	
		7710 - Exceptionnelles	- €	
	b) du C.E.R. {	7404 - Matériel	- €	
	7406 - Autres	- €		
c) 7410 - des municipalités		- €		
d) 7411 - des organismes extérieurs		- €		
7780 - AVANCES - PRETS				- €
7640 - PRODUITS FINANCIERS - INTERETS DES PLACEMENTS				- €
AUTRES PRODUITS				500,00 €
	7240 - Rembt frais de transport pour manif. UAICF	- €		
	7245 - Manifestations pour le compte de tiers	- €		
	7250 - Participations individuelles aux frais de manifestations	- €		
	7788 - Recettes diverses	- €		
	7781 - Dons	- €		
	7180 - Abonnements	- €		
	7060 - encaissement des cours	500,00 €		
	TOTAL DES PRODUITS		A	1 640,00 €
C H A R G E S	6580 - FRAIS DE MANIFESTATIONS, EXPOSITIONS, CONCOURS...			430,00 €
	COTISATIONS			30,00 €
	6280 - U.A.I.C.F.		30,00 €	
	6281 - Autres		- €	
	REMBOURSEMENTS			- €
	6781 - Prêts		- €	
	6782 - Avances		- €	
	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION			280,00 €
	6584 - Assemblées et réunions		55,00 €	
	6585 - Assemblée générale du Comité		25,00 €	
6250 - Transport		- €		
6060 - Secrétariat (fournitures de bureau...)		100,00 €		
6150 - Entretien et réparation du matériel		100,00 €		
6160 - Assurances		- €		
6260 - Poste et télécommunications		- €		
6230 - Publicité		- €		
6231 - Editions de revues		- €		
6300 - Impôts et taxes		- €		
6400 - Salaires des professeurs		- €		
6061 - ACHAT DE MATERIEL ET EQUIPEMENT				800,00 €
6180 - ABONNEMENTS - REVUES				100,00 €
6780 - DIVERS (chauffage, EDF...)				- €
	TOTAL DES CHARGES		B	1 640,00 €
Recettes	1 640,00 €	Charges	1 640,00 €	

Tél : 06 68 66 89 47

<http://aacff.uaicf.asso.fr> - aacff.uaicf@laposte.net